



MISE EN CONFORMITE ASSAINISSEMENT

Par **JULIE19**, le **28/03/2024** à **12:35**

BonjourrrrrJ'ai reçu une convocation de la mairie ayant pour objet "assainissement non conforme" ainsi que les 3 autres voisins du lotissement.rnrnCela fait maintenant plus de 20 ans que ma maison est construite. Celles de mes voisins sont encore plus anciennes. rnrnLors de cette réunion on nous explique que les rejets se font dans le champs voisin et à la demande du voisin il faut modifier tout cela. Cet assainissement avait été validé par la mairie lors des constructions respectives des maisons.rnrn8 jours plus tard, une société m'appelle pour étude des sols, et me dit que je devrais leur régler une facture de 800 €, et me donnent rdv 3 jours plus tard.rnrnSuite à cela s'en suivront des travaux à hauteur de 25000€ (montant donné oralement).rnrnJe trouve que cela est très rapide et je ne sais pas quoi en penser.rnrnPouvez vous me dire si cette procédure est habituelle ? Je n'ai reçu qu'une simple convocation et me voilà à devoir payer des travaux pour lesquels je n'ai rien demandé.rnrnMerci d'avance pour vos éclairages.rnrnJulie

Par **yapasdequoi**, le **28/03/2024** à **12:54**

Bonjour,rnrnVous pouvez faire établir des devis pour la mise en conformité. Ainsi vous aurez le choix.